

# ORADOUR centre de la mémoire

## ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MARS 2024

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 20 mars 2024 à 17 heures.

**Etaient présents** : **Monsieur Fabrice ESCURE**, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Annick MORIZIO**, vice-présidente du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-présidente du Conseil départemental ; **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, vice-présidente du Conseil départemental ; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE, conseiller départemental ; **Monsieur Pascal BUSSIÈRE**, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Michel CUBERTAFOND, conseiller départemental ; **Madame Anne-Sophie MARCON**, sous-préfète de Rochechouart, représentant Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Philippe LACROIX**, maire d'Oradour-sur-Glane ; **Monsieur Benoît SADRY**, président de L'ANFMOG ; **Madame Francine BRISSAUD**, secrétaire de l'ANFMOG ; **Monsieur Claude MILORD**, vice-président de l'ANFMOG ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, sénateur honoraire.

**Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir** : **Madame Sylvie TUYERAS**, vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE ; **Madame Isabelle DEBOURG**, conseillère départementale à Monsieur Pascal BUSSIÈRE ;

**Etaient absents, excusés** : **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental et son suppléant Monsieur Stéphane VEYRIRAS, conseiller départemental ; **Madame Nicole MARTIN** payeuse départementale.

**Assistaient** : **Monsieur Francis BUGE**, directeur général adjoint Solidarités territoriales au Conseil départemental ; **Monsieur Pascal NOURRY**, directeur du pôle culture-sport-vie associative au Conseil départemental ; **Madame Bernadette ROBERT**, directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, responsable administrative au Centre de la mémoire, secrétaire de séance.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

#### **I. EXPOSÉ**

Le compte administratif 2023 fait apparaître un résultat de fonctionnement à reporter d'un montant de + 278 407,82 € et un résultat d'investissement de + 101 916,34 €  
Il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

En vertu des instructions budgétaires et comptables, il convient donc de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement qui doit en priorité être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Excédent de fonctionnement à reporter	+ 278 407,82
Résultat N en section d'investissement	- 18 541,89
Report du résultat N-1 en section d'investissement	+ 120 458,23
Solde des restes à réaliser en investissement	- 9 450,00
<b>Solde d'exécution section d'investissement</b>	<b>+ 101 916,34</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>0</b>

REÇU EN PREFECTURE  
le 25/03/2024

Aucun besoin de financement n'apparaît en section d'investissement, par conséquent l'intégralité du résultat à reporter en fonctionnement peut être inscrite au compte 002.

Affectation du résultat au BP 2024 :

Affectation au R1068	0
<b>Report en fonctionnement au R002</b>	<b>+ 278 407,82 €</b>

## **II. PROPOSITION**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir valider l'affectation du résultat proposée ci-dessus.

## **III. DÉCISION**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration ADOPTE à l'unanimité l'affectation du résultat 2023 au BP 2024 proposée dans l'exposé ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
A Oradour-sur-Glane, le 20 mars 2024  
La Directrice

